



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102386

VALABLE JUSQU'AU 22/03/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET 53357866200017

Siret : 533 578 662 00017

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 230809 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75020721/05186

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75020721/05186

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : CHEVREUIL THIERRY SARL

LE 3 ET DEMI
23320 FLEURAT

Téléphone : 06 86 67 34 92

Portable : 06 86 67 34 92

Site Internet :

E-mail : thierry.chevreuil@orange.fr

Responsabilité légale :
CHEVREUIL THIERRY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	23/03/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	23/03/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	23/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	28/04/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.